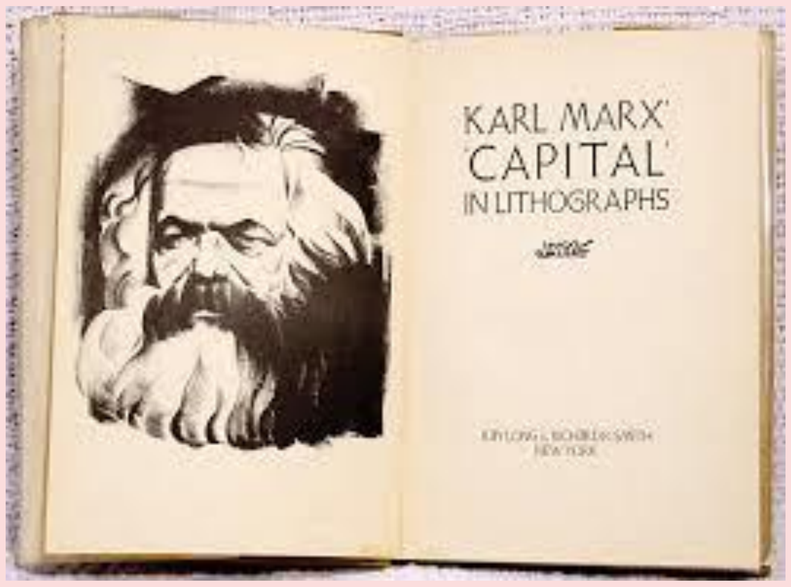
- **90 000 emplois nets créés** par les ETI entre 2009 et 2014 (là où les grandes entreprises en ont supprimé plus de 50 000) ,
- **30% des emplois créés** dans l'économie le sont par les ETI,
- **80% des ETI sont des entreprises familiales.**

Le capital familial, ADN des entreprises familiales
Etude sur le statut de l'actionnaire en droit et fiscalité français

Par Valérie Tandeau de Marsac, 1ère année de thèse - mail: valerie.tandeau.de.marsac@gmail.com
Ecole Doctorale Abbé Grégoire, LISE, CNAM - Directeurs de thèse : Maria Beatriz Salgado, Philippe Reigné, Alain Bloch

le cnam

Pourquoi avoir choisi ce sujet ?



LA RECHERCHE JURIDIQUE SUR LE CAPITAL EST LACUNAIRE ET DOGMATIQUE

La recherche sur le capital est abondante en économie, en finance, en sciences de gestion, en sociologie.

Mais il existe très peu de recherche sur la manière dont le droit envisage et traite, y compris au niveau fiscal, le capital dans la société contemporaine.

CETTE LACUNE SE TRADUIT PAR UNE FISCALITE DU CAPITAL DOMMAGEABLE POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

La question de la **fiscalité du capital** ne peut se réduire à une question idéologique sur la nécessité de maintenir ou non, l'**ISF**.

Cette question doit être abordée dans la perspective plus générale de ce qu'est la nature profonde du capital : une ressource essentielle à la réalisation du projet entrepreneurial, donc intrinsèquement nécessaire à la création d'emploi.

Cette particularité doit impérativement être documentée par une recherche approfondie pour pouvoir être prise en considération.

L'enjeu est de taille, car le discours général et les stéréotypes véhiculés par les médias ont tendance à considérer le capital comme un actif productif d'une rente capté par quelques riches privilégiés.

Pour combattre ces idées simplistes, il est nécessaire de disposer d'arguments issus d'une recherche solidement étayée.

Les stéréotypes véhiculés par les médias sont marqués d'un prisme idéologique qui ne reflète pas la fonction première du capital : soutenir un investissement porteur d'emplois dans les PME et les ETI, qui sont à 80% familiales.

La problématique

Le droit envisage l'action comme un produit porté par un actionnaire anonyme et non comme une ressource au service d'un projet créateur d'emplois	
Conception juridique dominante de l'action	*Le capital dans les entreprises familiales*
Un produit (commodité sur les marchés financiers)	Une ressource (au service d'un projet entrepreneurial)
Prix (achat au plus bas, revente au plus haut)	Rémunération à long terme du capital (investissements, dividendes)
Durée moyenne de détention 8 mois (Trading Haute Fréquence)	Stabilité dans le long terme (pérennité)
Statut de l'actionnaire selon les marchés	*L'actionnaire des entreprises familiales est*
Consommateur (plus-value à court terme)	Actionnaire de long terme (création de valeur)
Passif (absentéisme, indifférence, proxy)	Actif (stratégie + contrôle)
Anonyme (comme dans "société anonyme")	Proche (Love Money, associés, famille)
Interchangeable	Interdépendance entre les actionnaires

Réconcilier le capital familial patient et le capital entrepreneurial agile dans l'économie participative et collaborative du XXIème siècle, un défi pour le droit et la fiscalité

Le capital familial est la ressource qui caractérise les entreprises familiales, explique leur **résilience en période de crise**, et leur capacité à porter l'**essentiel de la création d'emplois en France** depuis une dizaine d'années.

Quelles sont les contraintes juridiques et fiscales pesant sur l'actionnaire en général, et l'actionnaire familial en particulier ?

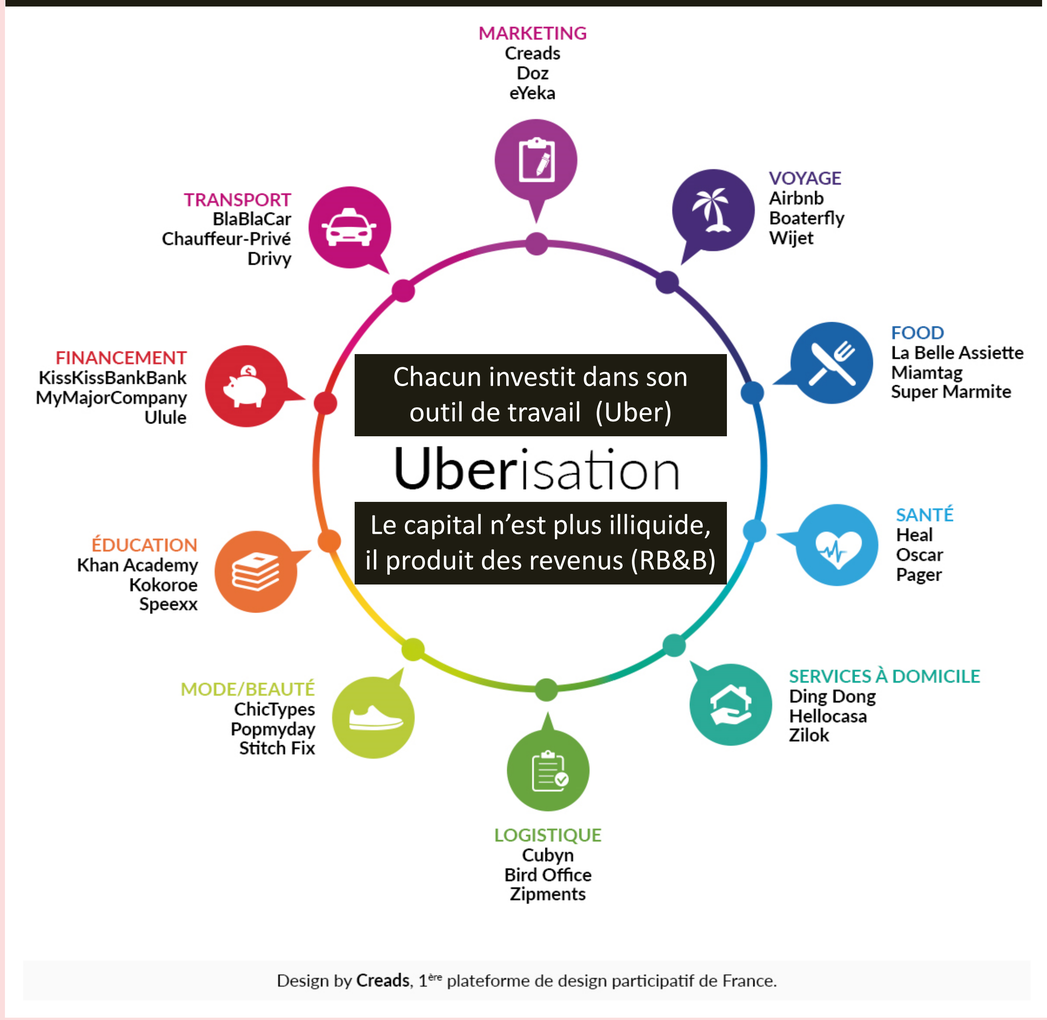
Le statut juridique et fiscal actuel de l'actionnaire français est-il adapté à l'économie collaborative et participative du XXIème siècle, dans laquelle la valeur d'usage prend le pas sur la propriété et le contrôle ?

Le cadre existant est-il de nature à favoriser ou à nuire à la création de valeur ?

Comment définir demain cette création de valeur ? (création d'emplois salariés ou développement de l'auto entrepreneuriat/intrapreneuriat)

Quelles sont les mesures proposées pour la favoriser et **créer des synergies positives entre le capital familial patient et le capital entrepreneurial agile** qui caractérise l'économie participative et collaborative du XXIème siècle?

SI LE CAPITAL EST ASSIMILE A LA PROPRIETE, QUE DEVIENT-IL DANS UNE ECONOMIE OU LA VALEUR D'USAGE PREND LE PAS SUR LA PROPRIETE ?



Le cadre théorique

Sujet	Période	Famille disciplinaire	Prisme d'analyse	Théories
Gouvernance	1985-1996	Sciences de gestion	Stratégie	Théorie de l'agence, Théorie des droits de propriété, théorie de la structure de la propriété de la firme.
	1997-2001	Sciences de gestion	Finance	
	2002 (Enron)	Sciences de gestion	Comptabilité	
	Années 90	Sciences Humaines	Comportements organisationnels	Théorie de l'intendance (stewardship)
Thème étudié	**Période**	**Famille disciplinaire**	**Auteurs**	**Livres fondateurs**
Capital	XXème siècle	Sciences Politiques	Karl Marx	Le Capital
	XXIème siècle	Economie	Thomas Piketty	Le capitalisme au XXIème siècle

La méthodologie

Phase 1 : Une phase d'analyse qualitative : état du droit sur la nature du capital et le statut juridique et fiscal de l'actionnaire
Phase 2 : Etablissement d'un questionnaire en préalable à une enquête terrain
Phase 3 : Choix de l'échantillon : dirigeants actionnaires d'entreprises familiales, repreneurs et créateurs d'entreprises, entrepreneurs digitaux, instances représentatives des entreprises (AFEP MEDEF, METI, FBN, MiddleNext, Hénokiens), et investisseurs (AFIC, Bpifrance)
Phase 4 : Analyse lexicale des résultats
Phase 5 : Proposition de corpus législatif et présentation des modifications de fond à apporter